

PREAMBULE

International Télécommunication Network France, ITN France, exerçant son activité sous la marque commerciale VIVACTION, développe une infrastructure d'équipements de télécommunications et propose une gamme complète de services à l'attention de ses clients.

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles ITN France (ci-après dénommée « VIVACTION ») fournit au client ses services de confidentialité (ci-après dénommés la « Solution ») au travers d'applications mobiles.

Les présentes Conditions Particulières complètent le formulaire « Informations Administratives du Client », Les Conditions Générales, l'Offre Commerciale VIVACTION, le Bon de commande ainsi que tous éventuels autres documents contractuels avec lesquels elles forment un ensemble indivisible.

Le Client reconnaît en avoir pris connaissance et en avoir irrévocablement accepté les termes et conditions.

Le Client s'engage, à chacune de ses utilisations du Service, à respecter les présentes Conditions applicables à l'ensemble du Service. En conséquence, le Client accepte, sans réserve, les présentes conditions dans leur intégralité avant toute utilisation du Service. La simple utilisation du Service emporte automatiquement acceptation du Client aux présentes Conditions.

VIVACTION se réserve la faculté de modifier les présentes conditions à tout moment et sans notification préalable. Il est conseillé au Client de se référer, régulièrement, à la dernière version des conditions disponible à l'adresse suivante : <http://www.vivaction.com>.

1 DEFINITIONS

Outre les définitions précisées dans les Conditions Générales, les termes utilisés dans les présentes Conditions Particulières auront la signification qui suit :

« Couverture » : La couverture désigne l'étendue du réseau d'un opérateur sur un territoire donné. En zone de couverture, il est possible de passer et de recevoir des appels et des données.

« Forfait » : Désigne un crédit mensuel de communication, auquel est associé un prix déterminé incluant les options éventuellement souscrites par le Client. Lorsque le crédit de communication correspondant au Forfait est dépassé, la tarification « hors forfait » du Guide Tarifaire est appliquée pour le surplus.

« 3G/3G+ » : Désigne une génération de normes de téléphonie mobile. Elle est représentée principalement par les normes Universal Mobile Telecommunications System (UMTS) et CDMA2000, permettant des débits (de 2 à 42 Mb/s définis par la dernière génération des réseaux UMTS : l'HSPA+ DC) qui sont bien plus rapides qu'avec la génération précédente, par exemple le GSM. « GSM » : Global System for Mobile communications.

Octet Mega-octet (Mo) Giga-octet (Go) : En anglais « Byte ». Unité utilisée pour la mesure de mémoire (carte mémoire, fichier,...). On exprime cette mesure en octet, kilo-octet (1024 octets), Méga-octet, Giga-octet.

« Roaming » : Service permettant l'utilisation de son téléphone mobile sur un réseau d'un opérateur étranger.

« Service » : Prestations telles que définies à l'article 2 des présentes Conditions Particulières.

« Smartphone » : Un smartphone, ou téléphone intelligent, est un téléphone mobile évolué disposant des principales fonctions d'un assistant numérique personnel, d'un appareil photo numérique et d'un ordinateur portable. La saisie des données se fait le plus souvent par le biais d'un écran tactile ou, plus rarement d'un clavier ou d'un stylet. Selon le principe d'un ordinateur, il peut exécuter divers logiciels/applications grâce à un système d'exploitation spécialement conçu pour mobiles.

« OS » : Operating System en anglais, en français un système d'exploitation; l'ensemble de logiciels centraux d'un appareil informatique.

« IOS » : Système d'exploitation tournant sur divers équipements de la marque Apple (iPhone, iPad, ...),

« Android » : Android est un système d'exploitation mobile pour smartphones, tablettes tactiles, PDA, smartwatches et terminaux mobiles.

« TCHAT » : Système de messagerie instantanée permettant l'échange instantané de messages textuels et/ou de fichiers entre plusieurs ordinateurs connectés au même réseau informatique, et plus communément celui d'Internet. Contrairement au courrier électronique, ce moyen de communication sert à conduire un dialogue interactif.

« Store Applicatifs » : plateforme de téléchargement d'applications en ligne. Le Service peut être installée sur le Smartphone du Client par téléchargement sur un Store Applicatifs tel que Google Play, l'App Store ou encore le Windows Phone Store. Une partie des applications disponibles sont gratuites tandis que d'autres sont payantes.

« QR Code » : Le code QR est un type de code-barres en deux dimensions (ou code matriciel datamatrix) constitué de modules noirs disposés dans un carré à fond blanc. L'agencement de ces points définit l'information que contient le code. QR (abréviation de Quick Response) signifie que le contenu du code peut être décodé rapidement après avoir été lu par un lecteur de code-barres, un téléphone mobile, un smartphone, ou encore une webcam.

« Client » : Désigne le cocontractant de VIVACTION ainsi que la personne physique faisant partie des équipes du Client qu'il soit l'utilisateur final ou l'administrateur du client final.

« VOIP » : La voix sur réseau IP, est une technique qui permet de communiquer par la voix via l'Internet ou tout autre réseau acceptant le protocole TCP/IP. Cette technologie est notamment utilisée pour supporter le service de téléphonie IP (« ToIP » pour Telephony over Internet Protocol).

« WEB » (World Wide Web) : Système hypertexte public fonctionnant sur Internet et qui permet de consulter, avec un navigateur Web, des pages mises en ligne sur des sites Web.

« WIFI » : Le Wi-Fi est un ensemble de protocoles de communication sans fil régis par les normes du groupe IEEE 802.11 (ISO/CEI 8802-11). Un réseau Wi-Fi permet de relier par ondes radio plusieurs appareils informatiques (ordinateur, routeur, smartphone, décodeur Internet, etc.) au sein d'un réseau informatique afin de permettre la transmission de données entre eux.

2 DESCRIPTION DES SERVICES

2.1 Composantes de la solution « Square By Vivaction »

SQUARE by VIVACTION est une application compatible Smartphones et Tablettes (sur IOS et ANDROID) permettant, une fois installée, de sécuriser toutes les communications Data et Voix à partir du dispositif du client, passées à travers la solution.

VIVACTION est propriétaire exclusif, ou ayant-droit exclusif, de tous les droits de propriété intellectuelle portant tant sur la structure que sur le contenu de la Solution, sauf mention expresse contraire. L'ensemble de ce contenu est ainsi protégé par les législations françaises et internationales notamment et le cas échéant sur le droit d'auteur, le droit des dessins et modèles, le droit des marques, le droit des bases de données. Il n'est concédé au Client qu'un simple droit d'utilisation, non-exclusif et non-transférable, les présentes conditions n'entraînant le transfert d'aucun droit de propriété intellectuelle au profit du Client.

2.2 Paramétrage de la solution

Afin de faciliter les usages des clients, VIVACTION adressera soit au client final, soit à l'administrateur du client, lors de la souscription, des directives de configuration et d'utilisation aux coordonnées communiquées par le Client.

VIVACTION tiendra à jour la Solution dans les Stores Applicatifs des différents OS compatibles.

Afin de pouvoir utiliser le Service, le Client doit télécharger les Logiciels Vivaction dans les stores applicatifs des différents OS compatibles avec la solution, correspondant à ses équipements.

Une application contenant un softphone permettant d'utiliser les services VOIP sera ainsi téléchargée.

En outre, l'application Square by Vivaction sur iOS nécessite au préalable l'installation de l'application Open VPN imposée par la société Apple pour toute utilisation de solution requérant l'usage d'un VPN. Il est possible que la société Apple modifie ce paramètre, ce qui ne peut entraîner la responsabilité de Vivaction dans le fonctionnement du service.

2.2.1 Square service

Le client peut bénéficier de l'outil de gestion de déploiement et de suivi Square Service.

Afin de faciliter les usages des clients, Vivaction enverra soit au client final, soit à l'administrateur du client, lors de la souscription, les identifiants (login et mot de passe) pour l'accès aux outils de gestion.

2.2.2 Square by Vivaction

Afin de faciliter les usages des clients, Vivaction enverra soit au client final, soit à l'administrateur du client, lors de la souscription, des directives de configuration et d'utilisation intégrant un manuel et un QR Code pour une configuration automatisée de l'application SQUARE BY VIVACTION.

Grâce au QR Code, le client pourra paramétrer :

- la solution dans l'équipement personnel de l'utilisateur.
- tous les services liés à l'utilisation de la Solution.
- l'application de téléphonie IP VIVACTION PHONE

En installant la Solution, le Client reconnaît et accepte expressément et sans réserve les conditions générales d'utilisation lesquelles constituent en conséquence un accord contractuel entre le Client et VIVACTION. En cas de refus, le Client s'engage à ne pas utiliser ni à accéder à la Solution.

2.3. Utilisation du Service

2.3.1 Numéro d'urgence

Impossibilité de passer des appels à partir du Numéro Vivaction, notamment aux services d'urgence : en acceptant le contrat, le client déclare être informé et accepte que le Numéro Vivaction ne remplace pas le téléphone fixe ou mobile du client et ne peut être utilisé pour passer des appels vers des services d'urgence (hôpitaux, services de police, centres médicaux ou à tout autre type de service d'urgence). Il existe des différences notables entre les services téléphoniques traditionnels et la Solution. Le Client s'engage dès lors à prendre ses dispositions pour accéder aux services d'urgence. Il est de la seule responsabilité du Client d'acheter, en plus de la Solution, des services de téléphonie sans fil ou fixe traditionnels offrant un accès aux services d'urgence. Dans l'éventualité où, avec l'autorisation du Client, un autre utilisateur peut utiliser son compte utilisateur, il est de la responsabilité du Client d'informer cet utilisateur qu'il n'est pas possible d'utiliser la Solution pour traiter ou passer des appels vers des services d'urgence.

2.3.2 Législation

Préalablement à l'utilisation du Service, le Client doit s'assurer la compatibilité de celui-ci avec la législation du Pays dans lequel il souhaite se rendre ou se trouve. VIVACTION ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute utilisation du service si la législation du pays interdit l'usage de celui-ci pour quelques raisons que ce soit.

2.3.3 Limitation de garantie

VIVACTION mettra tout en œuvre pour fournir le Service avec le moins d'interruptions possible. Cependant, VIVACTION n'est pas en mesure de garantir que le Service fonctionnera à tout moment sans interruptions, retards ou autres dysfonctionnements.

Le Service étant fourni par le biais du réseau Internet public, le client reconnaît que des coupures de courant électrique ou des interruptions du réseau Internet peuvent se produire pouvant entraîner des interruptions du Service, une perte de données et/ou des impossibilités ou des ralentissements de connexion.

2.3.4 Avertissement

Il est rappelé au Client qui déclare en être parfaitement informé et comprendre que le Service n'est pas un service téléphonique traditionnel, n'a pas vocation à remplacer le téléphone du client et qu'il existe des différences majeures (dont certaines, mais pas toutes, sont décrites dans le présent Contrat) entre un service téléphonique et le Service.

2.4 Autres Spécificités

A l'exception de ceux dont elle serait susceptible d'être l'éditeur, VIVACTION ne saurait être tenue responsable de la qualité et du contenu des services accessibles depuis le Terminal, sur la nature et les caractéristiques desquelles elle ne dispose ni n'exerce aucun contrôle, ces services étant fournis sous la responsabilité exclusive de leur propres éditeurs.

2.4.1 Présentation du numéro

Présentation du Numéro de l'Appelant : VIVACTION propose dans son offre un service de présentation du numéro de

l'appelant. Cependant, VIVACTION ne peut garantir ce service lorsque l'appelant a refusé la divulgation de son numéro ou lorsque l'appel émane de l'étranger ou d'un réseau opérateur Tiers si l'information n'est pas fournie par le réseau d'origine. Dans ce cas de figure la responsabilité de VIVACTION ne pourra être recherchée.

2.4.2 Accès internet

Le Client est informé que le Service ne fonctionne qu'avec un mobile 3G/3G, d'un réseau 3G ou encore d'un réseau WiFi. Par conséquent, en cas d'indisponibilité d'un réseau 3G de l'Opérateur ou d'un réseau Wifi, pour quelque cause que ce soit, le Client ne pourra pas choisir de passer ses communications WEB sur le réseau GPRS ou en mode CSD sur le réseau GSM de l'Opérateur.

2.4.3 Responsabilités sur Autres spécificités

Le Client reconnaît que l'utilisation des contenus et services depuis le WEB peuvent être réglementés, notamment par des droits de propriété et qu'il est seul responsable de l'usage qu'il fait de ces contenus.

Par conséquent, la responsabilité de VIVACTION ne saurait être engagée en raison du contenu des communications.

Le Client fait son affaire personnelle de la détention de son Terminal mobile ainsi que de sa mise en service et de sa maintenance. Le Client s'engage à vérifier que la configuration technique utilisée pour accéder aux Services ne contient aucun virus et qu'elle est en parfait état de fonctionnement. Le Client est seul responsable de la connaissance des codes de son téléphone donnant accès à toutes les fonctionnalités de son téléphone, et notamment au Service. Par mesure de sécurité, VIVACTION recommande au Client de définir un mot de passe pour verrouiller et déverrouiller son téléphone mobile lorsque celui-ci est allumé. Le Client est seul responsable du mot de passe ainsi défini. VIVACTION force l'usage d'un autre code spécifique au Service. **Le Client est également responsable du code ainsi défini.** Chaque utilisateur s'engage à mettre en œuvre les mesures de précaution et de sécurité nécessaires à la protection de ses codes PIN et de son mot de passe. En cas de perte ou de vol de son téléphone mobile, VIVACTION ne pourra être tenu responsable de l'accès aux données des Services. C'est au Client muni de sa clé d'authentification de révoquer le terminal mobile depuis le Site. Le Client s'engage à mettre à jour régulièrement la liste des terminaux autorisés à accéder à la Solution. Le Client s'engage à révoquer les terminaux en cas de perte ou de vols de ceux-ci afin que quiconque non autorisée ne puisse accéder à la Solution.

3 Conditions commerciales de l'offre Square by Vivaction

3.1 : Conditions financières de la solution principale

La Solution comprend :

- des frais de mise en service à la souscription de 10 Euros HT/ligne
- Un abonnement mensuel correspondant au prix de vente de la solution de 30 Euros HT/ligne sans engagement de durée. Le Client pourra ainsi résilier son contrat à tout moment avec un préavis de 15 jours fin de mois. Ainsi tout abonnement résilié avant le 15 du mois met fin à la facturation sur le mois en cours, et toute résiliation effectuée après le 15 du mois met fin à la facturation en fin de mois suivant, le dernier mois restant dû.

- Une capacité illimitée pour pouvoir inviter des utilisateurs à recevoir des appels confidentiels, au travers d'un mécanisme d'invitation intégré au sein de l'application, étant entendu que les bénéficiaires du mécanisme d'invitation seront limités à la réception d'appels depuis le titulaire principal de la ligne, sauf à souscrire également un abonnement à la Solution.

- La possibilité pour le titulaire de la ligne d'appeler de manière illimitée tout autre titulaire d'une ligne dont l'utilisateur est lui-même abonné à la Solution ou qu'il aura invité préalablement.

3.2 Autres communications

3.2.1 Data

Les connexions Data nécessaires au fonctionnement du service restent à la charge du Client et sont facturées par son prestataire de téléphonie mobile aux tarifs qu'il aura souscrit notamment lorsque le Client ne bénéficie pas d'une connexion de type Wifi.

3.2.2 Voix

L'utilisation du Vivaction Phone inclus dans le service donne accès aux services préférentiels d'appels vers l'étranger de l'offre Roaming by Vivaction. Le client recevra dans une grille tarifaire par pays et ou par zone les prix de terminaisons d'appels lui donnant ainsi le prix d'une conversation par minutes avec une facturation à la seconde dès la première seconde.

Dans le cadre de l'ouverture d'une session voix, il est porté à la connaissance du client que la facturation sera réalisée par l'addition de tarif data dit transport + d'un tarif de terminaison d'appel.

4.2 Utilisation du Service et engagement du Client

4.2.1 Engagements du client

Le Client s'interdit notamment :

- d'utiliser le service pour des usages de type Peers to Peers, Spam ou autre usage ayant pour conséquence l'encombrement des serveurs de messagerie de l'Opérateur, de ses abonnés ou de son réseau ;
 - de diffuser tout virus ou fichier informatique conçu pour limiter, interrompre ou détruire le réseau de l'Opérateur et/ou tout terminal ou autre outil de télécommunication ;
 - de l'utiliser à des fins de revente de communications ;
 - d'utiliser des logiciels ou dispositifs susceptibles de perturber le bon fonctionnement du Service, ni à engager d'action de nature à imposer une charge disproportionnée pour les infrastructures de VIVACTION ;
- En cas de non-respect des engagements mentionnés ci-dessus, et sans préjudice du droit de VIVACTION de demander le cas échéant des dommages et intérêts supplémentaires, le client reconnaît à VIVACTION le droit de lui facturer à titre de pénalité une somme correspondante à la pénalité que VIVACTION supporterait elle-même vis-à-vis de son fournisseur et/ou de l'Opérateur, et plafonnée à 5 (cinq) fois le prix des communications acheminées via les dispositifs prohibés, sur la base des tarifs du service VIVACTION.

D'une façon générale, le Client garantit et indemnise VIVACTION, ses partenaires, ses salariés ou toute autre partie impliquée dans la création et l'exploitation de la Solution contre toute action ou réclamation d'un tiers en raison de l'usage de la Solution par le Client ou encore de toutes conséquences dommageables liées directement ou indirectement à l'usage qu'il fait de la Solution. Le Client prend ainsi à sa charge l'intégralité des dommages et intérêts auxquels VIVACTION, ses partenaires, ses salariés ou toute autre partie impliquée dans la création et l'exploitation de la Solution pourraient être condamnés ainsi que les frais de justice et les honoraires exposés.

4.2.2 Suspension de service

VIVACTION se réserve le droit, en cas d'utilisation anormale, abusive ou inappropriée au regard des obligations stipulées dans les présentes, de restreindre l'usage du Service souscrit. Cette suspension pourra être suivie d'une résiliation par VIVACTION après une mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet pendant un délai de 8 (huit) jours ouvrés après la date de réception de la lettre ou dépôt de l'avis de mise en instance en Poste, VIVACTION conservant la possibilité d'exiger les indemnités de résiliation du contrat, telles que définies aux termes des présentes Conditions Particulières.

En outre, VIVACTION peut être contrainte de limiter les appels sans que sa responsabilité puisse être engagée à quelque titre que ce soit, notamment dans les cas suivants :

- Raison technique ou décision des autorités réglementaires ou judiciaires,
- Utilisation frauduleuse ou illicite du service,
- Non-paiement des factures, en l'absence de contestation sérieuse,
- Raison tenant au réseau de l'Opérateur.

En cas de suspension du Service, le Client demeure redevable, pendant toute la période de suspension, de l'ensemble des sommes facturées et/ou facturables par VIVACTION.

4.3 Engagements et limites de responsabilités de Vivaction

Dans le cadre des dispositions légales et réglementaires relatives à l'ouverture du marché des Communications Electroniques, VIVACTION agit comme entreprise prestataire de services en matière de télécommunications.

VIVACTION s'engage à fournir au Client un service de qualité en prenant en considération toutes les circonstances pertinentes, notamment la configuration du réseau de l'« Opérateur ».

VIVACTION s'engage dans la limite de ses possibilités à tout mettre en œuvre pour assurer :

- La permanence, la continuité et la qualité des Services consistant, pour le Client en la possibilité matérielle d'émettre ou de recevoir une communication, d'envoyer et/ou de recevoir des messages vocaux et/ou tchat dans une zone habituellement couverte (l'indice de réception du Réseau s'affichant sur son mobile), à l'aide de la Square Box compatible fournie par VIVACTION, allumée et en parfait état de fonctionnement.

Le service est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou de survenance d'un événement hors du contrôle de VIVACTION et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de la Solution, ou de toutes autres interventions liées à l'amélioration et au fonctionnement de la Solution. Ces interventions pourront

être effectuées sans que le Client ait été préalablement averti.

VIVACTION n'a qu'une obligation de moyen concernant l'accès et l'utilisation de la Solution, et ne saurait garantir un fonctionnement des services 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Aucune interruption de services n'ouvre droit à aucune obligation ni indemnisation.

Outre les clauses exonératoires de responsabilité prévues dans les Conditions Générales de VIVACTION, sa responsabilité ne saurait être également engagée dans les cas suivants :

- perturbations ou interruptions causées aux Services par des tiers,
- aléas climatiques ou électromagnétiques,
- travaux d'entretien, de maintenance ou d'évolution effectués par l'Opérateur sur son réseau, perturbations ou d'interruptions dans la fourniture ou l'exploitation des moyens de télécommunication fournis par le ou les exploitant(s) des réseaux auxquels sont raccordées les installations de l'Opérateur,
- cessation de l'autorisation d'exploitation des Services décidée par les autorités compétentes, que cette cessation affecte VIVACTION et/ou son fournisseur et/ou l'Opérateur,
- utilisation illicite du Service par une personne non autorisée consécutive à une divulgation, une désactivation ou un vol des codes d'accès au Service,
- problèmes relatifs à la qualité de services fournis par des tiers, à leur indisponibilité, leur suppression ou leur dysfonctionnement, tout litige sur lesdits services devant être portés devant les éditeurs concernés.

Internet n'étant pas un réseau sécurisé, il appartient au Client de prendre les mesures appropriées pour protéger les informations échangées.

Enfin, VIVACTION ne pourra être tenue pour responsable des informations, données, images ou messages quelconques qui seraient transmis au moyen du Service